

**JURY D'EXAMENS DE LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION**

Vu le code de l'Éducation notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame le Doyen de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés en date du 15 novembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens de la licence **Information-Communication** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

<b>PARCOURS AUDIOVISUEL ET MEDIAS NUMERIQUES</b>	
En qualité de président du jury :	LACHAUD Gérald, MCF
En qualité de membres du jury :	CHABERT Ghislaine, PR CLAVELIN Arnaud, PAST LE MARQUER Juliette, ATER
En qualité de personnalités qualifiées :	BOCQUIER Alexandre, vidéaste, Université Jean Moulin Lyon 3

<b>PARCOURS COMMUNICATION 360°</b>	
En qualité de président du jury :	LACHAUD Gérald, MCF
En qualité de membres du jury :	CHABERT Ghislaine, PR DE OLIVEIRA JEAN-PHILIPPE, MCF LE MARQUER Juliette, ATER
En qualité de personnalités qualifiées :	BOCQUIER Alexandre, vidéaste, Université Jean Moulin Lyon 3

<b>PARCOURS METIERS DE L'INFORMATION ET DU DOCUMENT NUMERIQUE</b>	
En qualité de président du jury :	LACHAUD Gérald, MCF
En qualité de président suppléant :	COTE Christian, MCF
En qualité de membres du jury :	EL HACHANI Mabrouka, PR STALDER Angèle, MCF LE MARQUER Juliette, ATER

**Article 2** : Le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**Nathalie KRIEF** Lyon, le 20 novembre 2024  
Première Vice-présidente  
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante  
et de l'Insertion professionnelle

**Gilles BONNET**



ARRETE N° 24 - 399

**JURY D'EXAMENS DE LA LICENCE MENTION LETTRES, PARCOURS LETTRES MODERNES**

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accordant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame le Doyen de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés en date du 15 novembre 2024.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens de la licence **Mention Lettres, Parcours Lettres Modernes** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

Semestre	En qualité de	Composition du jury	Suppléants
S1	Président : Membres :	<u>CUREL Agnès, MCF</u> MARLHOUX Romane, ATER RABOSSEAU Sandrine, PRCE VERDIER Lionel, MCF	<u>FRANCHINI Pauline, MCF</u> GODEAU Florence, PR JULIENNE-ISTA Heiata, ATER TOURRETTE Eric, PRAG
S2	Président : Membres :	<u>CUREL Agnès, MCF</u> FRANCES Cyril, MCF MARLHOUX Romane, ATER TOURRETTE Eric, PRAG	<u>FRANCHINI Pauline, MCF</u> GIGNOUX Anne-Claire, PRAG GODEAU Florence, PR VERDIER Lionel, MCF
S3	Président : Membres :	<u>FRANCHINI Pauline, MCF</u> GARNIER Isabelle, PR VIDAL Mathilde, MCF VERDIER Lionel, MCF	<u>CUREL Agnès, MCF</u> FRANCES Cyril, MCF GIGNOUX Anne-Claire, PRAG LOUISON Lydie, MCF
S4	Président : Membres :	<u>FRANCHINI Pauline, MCF</u> BARRE Aurélie, MCF GIGNOUX Anne-Claire, PRAG JULIENNE-ISTA Heiata, ATER	<u>CUREL Agnès, MCF</u> LEPLATRE Olivier, PR RABOSSEAU Sandrine, PRCE VERDIER Lionel, MCF
S5	Président : Membres :	<u>VIDAL Mathilde, MCF</u> FRANCHINI Pauline, MCF JULLIOT Caroline, PR LEPLATRE Olivier, PR	<u>FRANCES Cyril, MCF</u> AUCLERC Benoît, MCF BARRE Aurélie, MCF LOUISON Lydie, MCF
S6	Président : Membres :	<u>VIDAL Mathilde, MCF</u> CUREL Agnès, MCF FRANCES Cyril, MCF GODEAU Florence, PR	<u>FRANCES Cyril, MCF</u> BARRE Aurélie, MCF BAYLE Ariane, PR VERDIER Lionel, MCF

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

**Nathalie KRIEF**  
Première Vice-présidente  
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante  
et de l'insertion professionnelle

**Gilles BONNET**



## ARRETE N° 24 - 400

### JURY D'EXAMENS DE LA LICENCE MENTION LETTRES, PARCOURS LETTRES, LANGUES ET CIVILISATIONS DE L'ANTIQUITE

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame le Doyen de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés en date du 15 novembre 2024.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** sont désignées pour faire partie du Jury d'examens de la **licence Mention Lettres, Parcours Lettres, Langues et Civilisations de l'Antiquité** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

Semestre	En qualité de	Composition du jury	Suppléants
S1 S2	<b>Président :</b>	CUREL Agnès, MCF	BROC-SCHMEZER Catherine, PR
	<b>Membres :</b>	BRETIN-CHABROL Marine, MCF BUREAU Bruno, PR	NICOLAS Christian, PR OLIVIER Hélène, MCF
S3 S4	<b>Président :</b>	FRANCHINI Pauline, MCF	BRETIN-CHABROL Marine, MCF
	<b>Membres :</b>	LUCCIONI Pascal, MCF OLIVIER Hélène, MCF	PARÉ-REY Pascale, MCF NICOLAS Christian, PR
S5 S6	<b>Président :</b>	VIDAL Mathilde, MCF	NICOLAS Christian, PR
	<b>Membres :</b>	JOUANNA Pascale, MCF LEDENTU Marie, PR	BROC-SCHMEZER Catherine, PR LUCCIONI Pascal, MCF

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

**Nathalie KRIEF**

Première Vice-présidente

Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante  
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 396

### JURY D'EXAMENS DE LA LICENCE MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame le Doyen de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés en date du 15 novembre 2024.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens de la licence **Géographie et Aménagement** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

Semestre	En qualité de :	Composition du jury	Suppléants
S1	Président : Membres :	NUSSBAUM Florence, MCF AMAROUCHE Maryame, MCF BENNAFLA Karine, PR CHRISTOL Aurélien, MCF GAZEL Hervé, MCF THIMONIER - ROUZET Emmanuel, PAST	DIETRICH Judicaelle, MCF BOURDEAU-LEPAGE Lise, PR BOURGEOIS Marc, MCF COSSART Etienne, PR DE BIAGGI ENALI Maria, MCF DUMAS Dominique, PR JANNON Christophe, PAST MORISSET Bruno, MCF RENARD Florent, MCF ROBIN-DETRAZ William, ATER SICCARD Vincent, ATER
S2	Président : Membres :	NUSSBAUM Florence, MCF AMAROUCHE Maryame, MCF CHRISTOL Aurélien, MCF COSSART Etienne, PR GAZEL Hervé, MCF THIMONIER - ROUZET Emmanuel, PAST	DIETRICH Judicaelle, MCF BENNAFLA Karine, PR BOURGEOIS Marc, MCF DE BIAGGI ENALI Maria, MCF DUMAS Dominique, PR FOUILLAND Cédric, PAST JANNON Christophe, PAST MORISSET Bruno, MCF RENARD Florent, MCF ROBIN-DETRAZ William, ATER SICCARD Vincent, ATER

S3	Président : Membres :	NUSSBAUM Florence, MCF BOURGEOIS Marc, MCF DUMAS Dominique, PR MORISSET Bruno, MCF MAILLEFERT Muriel, PR	DIETRICH Judicaelle, MCF BENNAFLA Karine, PR CHRISTOL Aurélien, MCF COSSART Etienne, PR DE BIAGGI ENALI Maria, MCF FOUILLAND Cédric, PAST GAZEL Hervé, MCF JANNON Christophe, PAST ROBIN-DETRAZ William, ATER SICCARD Vincent, ATER ZANETTI Thomas, MCF
S4	Président : Membres :	NUSSBAUM Florence, MCF BOURGEOIS Marc, MCF CHRISTOL Aurélien, MCF GAZEL Hervé, MCF RENARD Florent, MCF	DIETRICH Judicaelle, MCF BENNAFLA Karine, PR COSSART Etienne, PR DE BIAGGI ENALI Maria, MCF DUMAS Dominique, PR JANNON Christophe, PAST MAILLEFERT Muriel, PR MORISSET Bruno, MCF ROBIN-DETRAZ William, ATER SICCARD Vincent, ATER
S5	Président : Membres :	NUSSBAUM Florence, MCF AMAROUCHE Maryame, MCF BOURGEOIS Marc, MCF CHRISTOL Aurélien, MCF SICCARD Vincent, ATER ZANETTI Thomas, MCF	DIETRICH Judicaelle, MCF BENNAFLA Karine, PR BOURDEAU-LEPAGE Lise, PR COSSART Etienne, PR DE BIAGGI ENALI Maria, MCF DUMAS Dominique, PR GAZEL Hervé, MCF JANNON Christophe, PAST MORISSET Bruno, MCF THIMONIER - ROUZET Emmanuel, PAST
S6	Président : Membres :	NUSSBAUM Florence, MCF BENNAFLA Karine, PR BOURGEOIS Marc, MCF CHRISTOL Aurélien, MCF FOUILLAND Cédric, PAST THIMONIER - ROUZET Emmanuel, PAST	DIETRICH Judicaelle, MCF COSSART Etienne, PR DE BIAGGI ENALI Maria, MCF DUMAS Dominique, PR GAZEL Hervé, MCF GRASSET Eric, MCF JANNON Christophe, PAST MAILLEFERT Muriel, PR MORISSET Bruno, MCF ROBIN-DETRAZ William, ATER SICCARD Vincent, ATER

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
**Nathalie KRIEF**  
 Première Vice-présidente  
 Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante  
 et de l'insertion professionnelle

Lyon, le 20 novembre 2024

Gilles BONNET



ARRETE N° 24 - 397

### JURY D'EXAMENS DE LA LICENCE HISTOIRE

Vu le code de l'Education notamment les articles : L613-1 sur l'organisation des enseignements supérieurs ; D613-1 relatif aux grades, titres universitaires et aux diplômes nationaux et D123-12 relatif à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 accréditant l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu les statuts de l'Université Jean moulin Lyon 3 approuvés par le Conseil d'Administration du 8 janvier 2019,

Vu la proposition de Madame le Doyen de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés en date du 15 novembre 2024.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : sont désignées pour faire partie du Jury d'examens de la licence **HISTOIRE** pour l'année universitaire 2024-2025, les personnes dont les noms suivent :

Semestre	En qualité de :	Composition du jury	Suppléants
S1	Président : Membres :	CHOPELIN Paul, MCF DE VERGNETTE François-Régis, MCF PLARIER Antonin, MCF	PLARIER Antonin, MCF CHEVALIER-ROYET Caroline, MCF
S2	Président : Membres :	CHOPELIN Paul, MCF BARAT Raphaël, MCF BERT Mathilde, MCF	BARAT Raphaël, MCF PARIS Elodie, PR
S3	Président : Membres :	CHOPELIN Paul, MCF PLARIER Antonin, MCF LACOMME Thomas, MCF	PLARIER Antonin, MCF BARAT Raphaël, MCF BILLORE MAITE, MCF ROUX Louis, ATER
S4	Président : Membres :	CHOPELIN Paul, MCF HOURS Bernard, PR NICOLLEAU Mathias, MCF	NICOLLEAU Mathias, MCF DANA Madalina-Claudia, PR LEGOULLON Gwenaëlle, MCF PARIS Elodie, PR

<b>S5</b>	Président :	CHOPELIN Paul, MCF	DANA Madalina-Claudia, PR
	Membres :	DANA Madalina-Claudia, PR ISAIA Marie-Céline, PR	BILLORE Maïté, MCF CARRIER Nicolas, PR NICOLLEAU Mathias, MCF PARIS Elodie, PR FAURE Patrice, PR THIBAUT Jean, MCF
<b>S6</b>	Président :	CHOPELIN Paul, MCF	M. CHATELAN Olivier, MCF
	Membres :	CHATELAN Olivier, MCF SOURIAC Pierre-Jean, MCF	DELISLE Philippe, PR EDOUARD Sylvène, PR HOURS Bernard, PR LEGOULLON Gwenaëlle, MCF

### Histoire – Convention avec l'ICLy

Année	En qualité de :	Composition du jury	Suppléants
<b>L1</b> <b>L2</b> <b>L3</b>	Président :	CHOPELIN Paul, MCF	SOURIAC Pierre-Jean, MCF
	Membres :	SOURIAC Pierre-Jean, MCF GUINAND Julien, pour l'ICLy	BILLORE Maïté, MCF

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 20 novembre 2024

**Nathalie KRIEF**  
Première Vice-présidente  
Vice-présidente chargée de la Formation, de la Vie étudiante  
et de l'insertion professionnelle

Gilles BONNET